Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260909-260909B_AXE3_06-DE

DEL n°260909B_AXE3_06

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du

Bureau du 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à 14h le bureau du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière s'est réuni dans la salle de la Goélette dans la Maison du Port de Rozé, à Saint-Malo-de-Guersac, sur convocation du premier septembre et sous la présidence de Monsieur Éric Provost, délégué de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire et président du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière.

Délégués présents ou représentés :

Mme Porcher (visioconférence).

MM. Clobert, Cochy, Demarty, Dumez, Fréour, Guihéneuf, Lequerré, Louvrier (en visioconférence), Octor, Provost, Séchet.

Délégués absents non représentés :

MM. Bessière, Perrard.

Secrétaire de séance : M. Cochy

Destruction d'une partie de la collection Naturalia

Vu *le code du patrimoine,*

Vu *la délibération du bureau du Parc naturel régional de Brière en date du 7 décembre 2022 sur la " gestion des collections « Musées de France » ",*

Vu *la délibération du bureau du Parc naturel régional de Brière en date du 15 novembre 2023 autorisant la destruction partielle des collections Naturalia ;*

Considérant *la liste des spécimens de la collection Naturalia, proposés à l'élimination ;*

CONTEXTE

Monsieur le président rappelle le contexte : située sur le port de Rozé, la Maison de l'Éclusier a été acquise par le Parc naturel régional de Brière en 1972, puis rénovée et aménagée en musée. Elle a ouvert au public en 1976.

L'obsolescence de la muséographie et la nécessité d'importants travaux de mise en accessibilité ont conduit à la fermeture du musée en 2012. Le bâtiment a ensuite été vendu à Saint-Nazaire Agglomération le 24 octobre 2023.

Une partie des collections a été transférée à la Chaumière briéronne et à Kerroux. D'autres objets sont toutefois restés plus de dix ans dans le bâtiment, non chauffé, entraînant une dégradation importante de leur état de conservation. C'est notamment le cas de la collection d'animaux naturalisés, particulièrement affectée par ces conditions. Cette collection de Naturalia a été constituée dans les années 90 à partir d'achats auprès de particuliers, principalement auprès de [redacted].

SITUATION DE LA COLLECTION D'ANIMAUX NATURALISÉS

La collection compte 214 spécimens. Dans le cadre du chantier des collections engagé par le Parc, un récolement, un pré-inventaire et un diagnostic de leur état de conservation ont été réalisés en 2023.

À ce jour :

- **une quarantaine de spécimens** présentant un état de conservation satisfaisant ont été transférés à la Maison du Parc de Fédrun, dans le local des archives et sous vitrine à l'étage ;
- **une cinquantaine de spécimens** sont conservés en box ;
- **50 spécimens non numérotés**, présentant un intérêt patrimonial insuffisant au regard de leur état, ont été éliminés conformément à la délibération du 15 novembre 2023 ;
- **78 spécimens en très mauvais état** ne sont plus exploitables à des fins pédagogiques. Leur état et la présence avérée ou suspectée de substances toxiques, notamment d'arsenic, présentent par ailleurs un risque pour les agents et l'environnement.

Ces 78 spécimens, dont liste a été communiquée aux membres du Bureau,et actuellement stockés dans le garage de la Réserve de Rozé, étaient dans l'attente de l'accord de la DRAC pour leur élimination. Lors d'un échange avec la conseillère musées de la DRAC Pays de la Loire, le **7 août 2026**, un accord oral a été donné pour procéder à leur destruction.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Parc décident à l'unanimité, par vote à main levée,

- **De valider la liste des 78 spécimens de la collection Naturalia proposés à la destruction,**
- **D'autoriser la destruction de ces spécimens, dans les conditions déontologiques et les règles de l'art.**

Parc naturel régional de Brière
Centre administratif
Ile de Fédrun
214, rue du Chef de l'Ile
44720 Saint-Joachim
Tél. : 02.40.91.68.68
Fax : 02.40.91.60.58
e.mail : info@parc-naturel-briere.fr

Eric PROVOST
Président du SM Parc Naturel Régional Brière
17 sept. 2026

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.